



Remboursement entre particuliers

Par CitronVert

Bonjour,

Désolée si mon post n'est pas dans le bon forum, je ne savais pas trop quoi choisir...

Pendant plusieurs mois, j'ai payé des factures d'énergie pour un logement en colocation dans lequel je ne vivais plus. J'ai contacté un des colocataires pour mettre fin aux prélèvements en m'assurant auparavant qu'ils aient un nouveau contrat chez un fournisseur afin de ne pas leur couper le gaz du jour au lendemain, puis nous avons effectué le calcul des sommes que chacun me devait, en échangeant par mails (plus de 1000? au total), avec les autres colocataires en copie. Lui m'a remboursée, l'un des autres colocataires tarde à le faire mais m'a répondu, et l'une ignore mes mails et mes appels. je ne sais pas si son numéro est toujours le bon, ni si elle lit ses mails. Je ne connais ni l'adresse actuelle ni le nom de famille des personnes qui me doivent encore de l'argent.

J'aimerais autant que possible éviter de contacter mon ancien propriétaire car le contrat de location s'est plutôt mal terminé, mais je le ferai en dernier recours.

Quelles options ai-je pour récupérer mon argent ?

J'ai très peu de notions juridiques à ce niveau, alors merci d'avance pour vos conseils !

Par Henriri

Hello !

Si je comprends bien vous aviez pris un abonnement au gaz à titre personnel pour l'ensemble de la colocation, mais n'était donc pas incluse dans le bail. Alors votre ex-bailleur n'est pas concerné par votre problématique.

Pourquoi donc vous avez continué à régler cet abonnement au gaz plusieurs mois après avoir quitté la colocation ? Vous avez initialement probablement convenu d'un certain arrangement avec vos colocataires, non ? Vous dites que vous ne viviez plus dans l'appartement, mais aviez-vous donné votre préavis de départ à votre bailleur ? Vous ne connaissez pas tous noms (et coordonnées) de vos ex-colocataires, n'étaient-ils pas clairement identifiés dans le bail ? Tout cela me semble un peu flou, éclairez ma lanterne...

Sauf engagement écrit entre colocataires sur la répartition des charges externes au bail je crains qu'il vous faille vous armer de persuasion et de patience pour récupérer votre dû auprès d'un ex-colocataire(s) éventuellement plus ou moins malhonnête(s)...

D'autres avis ? A+

Par CitronVert

Bonjour Henriri, merci pour votre intérêt pour ma demande.

Voici quelques détails supplémentaires. Je partageais les charges (électricité et gaz) avec mes anciens colocataires, à mon départ un nouveau contrat a été établi seulement pour l'électricité (mais je pensais que c'était pour toutes les charges d'énergie). Peu après mon départ, de nouveaux colocataires sont arrivés et ils pensaient que le gaz était payé par le propriétaire et compris dans le loyer (d'après eux...).

J'ai mis plusieurs mois à me rendre compte que je payais toujours le gaz de cet ancien logement, puis à réussir à contacter l'un des nouveaux locataires (qui depuis ne réside plus dans ce logement). C'est parce que ce sont de nouveaux locataires qui me doivent ces charges pour le gaz que je n'ai pas leurs noms de famille, et bien sûr leurs adresses mail ne les contiennent pas sinon ce serait trop simple !

Par Heniri

Hello !

Citronvert pour moi votre "légèreté" dans la gestion de la fin de votre colocation et de votre compte bancaire ne vous ouvre malheureusement aucun recours possible pour compenser la "générosité" dont vous avez fait preuve envers les nouveaux colocataires (ils n'ont aucun engagement envers vous).

A+